

que telle quelle, et elle repose en somme sur le principe de la justice sociale et démocratique.

Peu importe que ce soit de notre goût ou non, l'existence de plus de deux partis d'une façon permanente ou pour un temps créera de temps à autre une situation analogue à celle dans laquelle le Canada se trouve actuellement. Est-ce là une calamité aussi terrible que se plaisent à le dire certains pessimistes? Je le répète, le principe fondamental, c'est que le peuple soit représenté ici en conformité des opinions qu'il a manifestées aux urnes électorales. Le système peut donner lieu à des inconvénients, mais le résultat en est moins dangereux que si une portion appréciable du peuple de ce pays, où les courants politiques sont très forts, n'était pas représentée au Parlement. Que nous l'aimions ou non, nous avons plusieurs groupes politiques parce que le peuple canadien a voulu qu'il en fût ainsi. Or, s'il m'est permis de donner un conseil à tous les intéressés, nous devrions accepter sans récriminer le résultat des dernières élections tout comme nous subissons les conditions atmosphériques et physiques du globe.

Le très hon. M. MEIGHEN: Bravo.

L'hon. M. LAPOINTE: Si mon honorable ami est disposé à le faire, je le suis également et je suis prêt à l'avenir à laisser le Parlement décider quel parti devra exercer le pouvoir. Il faut envisager la situation telle qu'elle est. Ce dont on a besoin, suivant moi, puisqu'il existe trois ou quatre groupes ou même plus, c'est une collaboration sincère, loyale et franche de la part des membres de ces divers groupes, sans sacrifier leurs principes, ni leur indépendance personnelle, en vue d'accomplir les réformes qui peuvent constituer pour eux un but commun et de continuer d'administrer le pays suivant les directives acceptables pour ceux qui professent les mêmes idées, ou du moins dont les opinions sur un grand nombre de problèmes ne sont pas contradictoires. Une entente honorable est indispensable; j'estime qu'elle est due à la nation. Ceux qui ont l'esprit large doivent certainement pouvoir aborder les questions d'ordre général dans cet esprit; c'est possible dans tous les parlements même dans un parlement comprenant plus de deux ou trois partis.

Il y a un autre aspect de la situation dont je tiens à dire quelques mots: je veux parler de la défaite du premier ministre dans sa circonscription et de son absence temporaire de la Chambre. Le sujet a soulevé de vives critiques dans les rangs de l'opposition ainsi que dans les journaux et le très honorable leader

de l'opposition y a fait allusion, cet après-midi, avec une amertume et un mépris qui auraient mieux convenu, je crois, à quelqu'un qui n'aurait pas eu l'expérience qu'il a acquise lui-même en 1921.

Tout d'abord, je dirai que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons plus que jamais une entière confiance dans le distingué chef du parti libéral et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que son absence ne sera que de courte durée. Il a eu le sort qu'ont subi de temps à autre tous les chefs politiques du Canada depuis la Confédération, à l'exception, peut-être, d'un seul. Mais, autrefois, il y avait deux raisons pour lesquelles les chefs de parti risquaient moins de subir une défaite personnelle. Au cours des premières années qui suivirent la Confédération, particulièrement en 1867 et en 1872, les élections générales s'étendaient sur une période considérable; c'est ce qui est arrivé pour toutes les circonscriptions dans les élections de 1867 et de 1872. A venir jusqu'à récemment, on a continué de différer la nomination pour quelques sièges au moins. En outre, on pouvait être candidat dans deux circonscriptions à la fois, privilège qui fut aboli, il y a quelques années, sous le gouvernement d'union. Le très honorable leader de l'opposition a été le premier à en souffrir après que cette coutume nouvelle eut été instituée et le très honorable premier ministre a été le second chef à subir le même désavantage.

J'ai dit que tous les chefs de parti avaient connu, à un moment donné, la défaite. Cela n'est pas extraordinaire, quand on pense qu'ils sont obligés de diriger et de surveiller la campagne dans tout le pays et qu'ils ne peuvent pas consacrer à leur propre circonscription le temps et le travail dont dépend le succès de tout candidat. Je dirai, en particulier, que sir John Macdonald, le grand leader du parti conservateur, fut défait dans sa propre circonscription de Kingston, en 1878, tandis que son parti balayait tout le pays. Dans cette élection, il fut battu par un nommé A. Gunn—(fusil) ce qui fit dire plus tard à sir John qu'il ne savait pas que le fusil était chargé. Or, qu'est-il arrivé à cette époque? Sir John s'était présenté en même temps dans Marquette, Manitoba, où il avait été élu par acclamation. Mais, à ce moment-là, la loi stipulait qu'il fallait être électeur dans la province de Manitoba pour pouvoir se présenter comme candidat à la Chambre des communes et, sir John A. Macdonald n'étant pas domicilié là, ne possédait pas la qualité voulue et l'élection fut annulée. Son parti ayant été appelé à succéder au gouvernement de M. Mackenzie, sir John se présenta dans Victoria dont l'élec-